



Association québécoise de voile adaptée (AQVA)
Bureau au YCPC: 514-694-8021
aqva.reservation@gmail.com

INFORMATION POUR LES NAVIGATEURS

1) COÛT

Les frais d'adhésion annuels de l'AQVA sont 15 \$. L'adhésion vous confère ...

- Le droit de réserver des promenades de voile
- La possibilité de vous inscrire au processus d'accréditation de voile VoileCAN 1 & 2
- La possibilité de faire l'expérience de la course de voiliers
- Une invitation aux activités sociales organisées par l'AQVA.
- L'occasion de devenir un membre en bonne et due forme du YCPC.

Les frais d'adhésion comprennent un montant de 5\$ pour l'association provinciale. Ceci vous donne un droit de vote à l'assemblée annuelle de l'Association ainsi que la possibilité d'être élu au Conseil d'Administration.

Chaque sortie de voile coûte 15\$ et dure environ 1.5 heures (incluant le temps pour les transferts). Vous pouvez faire une sortie moins longue mais il n'y aura pas de rabais.

2) ÉVALUATION

Les nouvelles personnes s'adonnant à la voile doivent être évalués par un ergothérapeute ou un physiothérapeute de l'AQVA (sans frais). Ainsi, le personnel peut anticiper les besoins particuliers des navigateurs pour leur sortie et utiliser le moyen le plus sûr pour les faire monter et descendre de l'embarcation. Nous tenons à rappeler aux navigateurs de respecter les recommandations du thérapeute. Ces recommandations visent à assurer la sécurité et le plaisir de tous les navigateurs, et à faciliter le travail du personnel qui fournit de l'aide.

3) RÉSERVATIONS

L'AQVA espère que le plus grand nombre de navigateurs possible jouiront de leur expérience sur l'eau. Pour ce faire, des consignes ont été instaurées pour l'établissement des horaires :

- Le marin peut réserver UNE sortie par semaine, dont quatre au maximum durant les fins de semaine.
- Les réservations ne peuvent pas être faites plus que deux semaines avant la date.

Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone au (514) 694-8021 ou en personne au bureau de l'AQVA. Si vous devez nous laisser un message, nous vous contacterons le plus rapidement possible avec un délai maximum de 24 heures. Il est aussi possible de réserver par courriel :

aqva.reservation@gmail.com



Association québécoise de voile adaptée (AQVA)
Bureau au YCPC: 514-694-8021
aqva.reservation@gmail.com

4) HORAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10:00-17:00 Sorties récréatives	10:00-21:00 Sorties Récréatives /Groupes	10:00 – 20:00 Sorties Récréatives /Groupes	10:00 – 17:00 Sorties Récréatives /Groupes	10:00-21:00 Sorties récréatives	9:00 – 12:00 Programme de course	10:00-17:00 Sorties récréatives
17:00 – 21:00 Programme de course	16:45 – 18:30 Apprentissage de la voile (théorie)	17:00 – 21:00 Programme de course		16:45 – 18:30 Apprentissage de la voile (théorie)	13:00-17:00 Sorties récréatives	

5) ANNULATION

À l'occasion, la navigation peut être annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques. En effet, dans certaines conditions climatiques (comme en présence de vent faible, de bourrasques, de pluies torrentielles, d'orage prévu/réel ou de foudre), il se peut que vous ayez à reporter votre navigation. La décision d'annuler une sortie à cause des conditions météorologiques sera prise par les employés de l'AQVA le jour de la sortie. En cas de doute sur les conditions éoliennes ou météorologiques, n'hésitez pas à appeler l'AQVA au (514) 694-8021 pour confirmer votre navigation. Veuillez noter que le temps au Yacht Club diffère souvent de celui de la ville. S'il pleut au centre-ville, il peut faire soleil à Pointe-Claire. Nous vous conseillons également de vérifier votre répondeur ou boîte vocale avant de venir au club au cas où nous aurions à annuler votre navigation en raison des conditions météorologiques. Pour ceux qui voyagent avec le transport adapté nous ferons notre mieux de vous aviser d'une annulation le plus rapidement possible.

Si vous devez annuler une réservation, nous vous demandons si possible de le faire au moins 48 heures à l'avance, de façon à nous permettre d'allouer la période à un autre navigateur. ***Les marins qui n'auront pas annulé leur réservation ne pourront pas faire une réservation pour une période de deux semaines ou leur prochaine réservation sera annulée. Si le marin n'annule pas une réservation une deuxième fois, une amende de \$5 sera ajoutée au prix de la prochaine sortie de voile.***



Association québécoise de voile adaptée (AQVA)
Bureau au YCPC: 514-694-8021
aqva.reservation@gmail.com

6) SÉCURITÉ

Tel que souligné ci-dessus, il incombe au navigateur de confirmer son horaire de voile et l'état de la navigation en fonction des conditions météorologiques. Nous ferons notre possible pour aviser le navigateur de toute modification à l'horaire, mais il se peut que les conditions climatiques se détériorent rapidement et occasionnent l'annulation d'une navigation au dernier moment. Sachez que ces décisions sont prises afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes concernées. C'est pourquoi le personnel de l'AQVA se réserve le droit d'annuler une sortie de voile.

Dépendamment de la force et de la direction du vent, l'entrée et la sortie du port peuvent être plus difficiles qu'à l'habitude. C'est pour cette raison que *l'instructeur de voile prend toujours la décision* concernant la personne naviguant à l'intérieur du port. Si un navigateur ne coopère pas avec cette règle de sécurité, nous nous donnons le droit de lui refuser la participation à d'autres sorties de voiles avec l'AQVA.

7) VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Bien que l'AQVA mette à votre disposition les voiliers, l'utilisation des lieux, des bénévoles et du personnel, n'oubliez pas que l'équipement est la responsabilité du navigateur. Nous avons quelques gilets de sauvetage (V.F.I.) sur place mais, si vous prévoyez faire souvent de la voile, vous devriez songer à vous procurer votre propre gilet de sauvetage ajusté confortablement. En outre, vérifiez les conditions climatiques et apportez avec vous les articles dont vous pourriez avoir besoin. Voici quelques exemples :

- Chapeau
- Lunettes
- Bouteille d'eau
- Coussin spécial (au besoin)
- Écran solaire
- Équipement de gros temps (si vous possédez le vôtre)
- Vêtement de flottaison personnel (V.F.I.), si vous possédez le vôtre
- Chaussures appropriées
- Gants de marin

8) PROGRAMMES OFFERTS

Récréation

Pour les personnes qui souhaitent passer du temps sur l'eau mais qui ne sont pas intéressées à apprendre à naviguer seules. Cette option est offerte à ceux et celles qui désirent se dépayser et vivre de nouvelles expériences à bord d'un voilier.



Association québécoise de voile adaptée (AQVA)
Bureau au YCPC: 514-694-8021
aqva.reservation@gmail.com

Apprendre à naviguer

Pour les personnes qui souhaitent faire davantage pendant leur navigation. Il s'agit d'un programme accrédité d'apprentissage de la voile qui couvre les deux premiers niveaux de l'accréditation de Voile Canada. Le programme peut être adapté afin de tenir compte des capacités du navigateur. Des frais supplémentaires sont exigibles.

Course

Ce programme donne l'occasion aux navigateurs de tous les niveaux de compétence de jouir des aspects compétitifs de la voile. La réussite des cours d'apprentissage de la navigation est un pré-requis. Les courses ont lieu tous les lundis et mercredi soir et le samedi matin au YCPC. En outre, l'AQVA participe aux régates avec d'autres organismes pour navigateurs handicapés (par exemple, en Ontario et aux Etats-Unis).

9) GROUPES

L'AQVA invite les groupes à vivre l'expérience de la voile. Informez-vous auprès de notre coordonnateur pour connaître nos politiques vis-à-vis les groupes.

10) TRANSPORT ADAPTÉ

Indiquer l'adresse du yacht club : 1 av. Cartier, Pointe Claire. La pancarte du transport adapté de la STM se trouve à la porte de clôture proche du lac (deuxième porte à votre gauche quand vous conduisez sur l'avenue Cartier.)

11) POLITIQUES

L'AQVA est chanceuse de pouvoir faire fonctionner son programme de voile au Yacht Club de Pointe-Claire qui est un club privé. Les navigateurs membres de l'AQVA sont les bienvenus sur le terrain du club pour profiter des sorties de voile et pour les événements sociaux organisés par l'AQVA. Cependant, la terrasse, le bar et le restaurant sont exclusivement ouverts aux membres du Yacht Club de Pointe-Claire. Les navigateurs doivent donc planifier d'amener leurs propres collations, repas, breuvages, etc. Nous vous demandons aussi de rester sur le terrain du Yacht Club de Pointe-Claire seulement pour les heures attitrées à vos sorties de voile. Si vous arrivez très tôt avant votre sortie de voile, prenez, s'il-vous-plaît, ce temps d'avance pour visiter le Village de Pointe-Claire ou pour se promener dans le parc au bord de l'eau, situé de l'autre côté de la rue. Nous vous demandons de faire de même à la suite de votre sortie de voile.

Tout navigateur de l'AQVA est la bienvenue pour devenir membre du Yacht Club de Pointe-Claire, en plus d'être membre de l'AQVA. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez-vous informer auprès du bureau de l'AQVA